

Nombre de membres	16
Membres présents	12
Pouvoirs	0
Exprimés	12
Oui	12
Non	0

Accusé de réception en préfecture
087-200049278-20241211-DEL-2024-74-DE
Date de télétransmission : 12/12/2024
Date de réception préfecture : 12/12/2024



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 décembre, le Bureau syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Laurent PAQUET, Président.

Date de la convocation : 5 décembre 2024

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

**Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Alain DARBON - Estelle DELMOND - Gérald GASCHET - Michaël KAPSTEIN
Gilles MATINAUD - Laurent PAQUET - Jean-Claude SAUTOUR - Philippe SIMON - Michel THEYS - Guy
TOUZET - Sébastien VINCENT.**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2024-74

OBJET : PAYS D'ART ET D'HISTOIRE - STAGE « LA PROTECTION DU PATRIMOINE À EYMOUTIERS »

Monsieur le Président propose aux membres du Bureau d'accueillir au sein du PETR du Pays Monts et Barrages, Romane CHASSOUX, étudiante en Licence Pro « Protection et valorisation du Patrimoine historique culturel » à l'Université de Limoges dans le cadre de son stage de fin d'année.

Thème du stage : Publication sur la protection du patrimoine à Eymoutiers.

Maître de stage : Guillaume MARTIN, Chef de projet Pays d'art et d'histoire.

Ce stage se déroulera sur 2 périodes : du 6 au 31 janvier et du 1^{er} avril au 4 juillet 2025.

Romane CHASSOUX percevra une gratification de stage du 6 au 31 janvier et du 1^{er} avril au 4 juillet 2025 calculé avec le taux horaire fixé par les textes en vigueur au moment de la signature de la convention de stage. Aucune cotisation sociale (patronale et salariale) n'est à acquitter.

Dans le cadre de cette mission, les frais de déplacements de Romane CHASSOUX seront pris en charge par le PETR du Pays Monts et Barrages.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent à l'unanimité les propositions du Président et disent que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2025 du PETR.

Fait et délibéré à Bujaleuf
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.

**Le Président,
Laurent PAQUET**